

Hospitalisatione en urgence et dette de l'hospitalisation

Par lina, le 16/07/2009 à 14:20

Bonjour,

En arrivant en France en tant qu'étudiante stagiaire, j'étais hospitalisée en urgence à cause du stress. A ce moment là je bénéficiais d'une assurance EGIDE qui gérait mon stage. A la fin de l'hospitalisation l'hôpital me réclamait 20 000 euro. En oui mon assurance EGIDE ne veut pas prendre en charge mon hospitalisation sous prétexte que j'avais une maladie antérieure. J'ai pris un avocat contre l'EGIDE malheureusement ma demande a été rejetée.

Quand l'hôpital a reçu le refus de la prise en compte de l'EGIDE, mon médecin m'a dit que l'hôpital ne savait pas que je ne serai pas remboursé par l'EGIDE sinon je ne serai pas retenue longtemps à l'hôpital!

Je compte poursuivre l'hôpital en justice. Car lors de mon hospitalisation j'avais juste l'attestation d'EGIDE. L'hôpital n'a pas pris la peine de vérifier l'assurance de l'EGIDE et moi je ne me suis pas engagée à payer les frais d'hospitalisation. A ce moment là l'assistante sociale de l'hôpital aurait dû peut être me proposer de faire un dossier à la CMU?!!

Aider moi s'il vous plait!